

**ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N° 055**  
**Portant délégation de signature**

à

**Monsieur Bruno FOTI**  
**Directeur de l'UFR Odontologie**

### **Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université  
Vu l'élection de Monsieur Bruno FOTI, à la Direction de l'UFR Odontologie, en date du 2 juillet 2019,

### **ARRETE**

#### **Article 1**

Délégation du Président de l'Université est donnée à **Monsieur Bruno FOTI**, Directeur de **l'UFR Odontologie**, à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la composante pour les actes qui suivent.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Bruno FOTI**, **Madame Katia LEONI** reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles **2, 3 et 4**.

### **Chapitre I** **Affaires financières**

#### **Article 2**

**Monsieur Bruno FOTI** reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de la composante **UFR Odontologie** sur les projets A\*Midex dans lesquels la composante est impliquée, ainsi que sur les dépenses et les recettes de la composante ordonnées sur les lignes budgétaires de l'établissement suivantes :

- UB914
- UB414 (BAIM)

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite composante.

Il atteste du service fait.

## Chapitre II Marchés Publics

### Article 3

#### Marchés de fournitures ou de services

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique et relevant de la spécialité de sa seule composante, **Monsieur Bruno FOTI** reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
  - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
  - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
  - o Signature des avenants
  - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
  - o Délivrance des Ordres de Service
  - o Procès-verbal de réception
  - o Mise en demeure
  - o Décision de résiliation

### Article 4

#### Marchés de travaux

Au titre des accords-cadres de travaux en vigueur, **Monsieur Bruno FOTI**, reçoit délégation de signature pour la signature (émission et réception) des bons de commandes relevant des crédits de maintenance de la composante d'un montant inférieur à 40 000 € HT.

### Dispositions générales

### Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de **l'UFR Odontologie**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

### Article 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature au bénéfice du même délégataire sur les mêmes domaines que ceux visés par la présente délégation.

### Article 7

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le 24/01/2020

Les délégataires

**Bruno FOTI**

Directeur de l'UFR Odontologie

**Katia LEONI**

Responsable administrative

Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Le délégant

**Eric BERTON**

Président d'Aix-Marseille Université

